RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00197
Numéro SIREN : 520 196 197
Nom ou dénomination : ABELEC DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003936

DocuSign Envelope ID: F14EDCC7-CB9B-4D30-99B3-555A4193FA22

ABELEC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Rue des Jardins
26700 PIERRELATTE
520 196 197 RCS ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-deux mai,
Au siège social,

La société CSM PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 5 bis rue des Jardins - 26700 PIERRELATTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 505 282 459 RCS ROMANS,
Représentée par son Président, Monsieur Didier TAILLANDIER,

Associée unique et Présidente de la société ABELEC DISTRIBUTION,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant :

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer, sous le régime de l'audit classique :

- La Société E3C CONSULTING,
représentée par Monsieur Fabrice FEUILLERAT,
domiciliée 38 rue Paul-Henri Spaak - 26000 VALENCE,
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Eric MARTIN,
domicilié 42 avenue des Langories – Parc Lautagne II – Bât F. – 26000 VALENCE,
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société E3C CONSULTING et Monsieur Eric MARTIN ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DT

DocuSign Envelope ID: F14EDCC7-CB9B-4D30-99B3-555A4193FA22

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique

CSM PARTICIPATIONS